Le Souvenir napoléonien
Société française d'histoire napoléonienne

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du samedi 17 mai 2025

En préambule à ce procès-verbal, je signale que les rapports (Président, Trésorier, etc ..) figurent dans leur intégralité en annexe, ceci afin d'alléger le texte ; je vais donc effectuer un résumé pour chaque partie et vous invite pour une lecture complète et détaillée à vous reporter aux pièces jointes accompagnant ce procès-verbal.

1- A partir de 14 heures : opérations d'émargement :

2 – Allocution de bienvenue et lecture par le Président du rapport moral et d'activités pour 2024 :

A 14h45, le Président du Souvenir napoléonien, Mr. Guy Carrieu, ouvre l'assemblée générale : il précise que 72 adhérents sont présents, et 141 sont représentés.

Il remercie les adhérent(e)s du S.N de leur présence, et insiste particulièrement sur l'accueil chaleureux réservé aux membres du S.N dans cette ville de Rochefort, belle ville de Nouvelle Aquitaine, au passé prestigieux et ville Impériale. Il remercie chaleureusement Mme. Caroline Campodarve**,** première adjointe, de nous accueillir dans sa ville, représentant Maître Hervé Blanché, maire de Rochefort, et M Gérard Pons, conseiller départemental et adjoint au maire de Rochefort. Il remercie également les Présidents et Administrateurs des associations partenaires de leur présence à notre Assemblée générale. Ces associations d'histoire locale participent avec la délégation S.N Poitou-Charentes à la vie culturelle de cette cité, et il salue ce travail régulier. Enfin, il remercie le délégué **Michel Bord** pour la préparation de cette Assemblée générale, ce travail s'étant effectué sur plusieurs mois.

Le président attend de cette Assemblée générale des échanges directs avec les membres du S.N, de connaître leurs attentes afin de définir la ligne de conduite de notre association qui vit principalement au travers de ses délégations. Après il retrace l'historique et les objectifs de notre association.

En pièce jointe, vous trouverez le discours introductif du Président

En hommage à la disparition des membres du S.N durant l'année écoulée, et notamment quatre d'entre eux qui ont plus particulièrement marqués notre association. M. Claude de Méneval**,** notre ancien président, M. Jacques Garnier, conférencier renommé, Mme Kerstin Bind, première déléguée pour la Suède, et Mme Françoise Aubret-Ehnert, qui fut présidente de l'association des « amis de Talleyrand ». Une minute de silence est observée.

Le Président rappelle que 2024 fût une année de renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Les Administrateurs sont élus pour six ans. Il est renouvelable par moitié tous les trois ans. En 2024, sept postes étaient à pourvoir, quatre Administrateurs avaient atteint la limite d'âge, 75 ans, définie par nos statuts. Il

s'agissait de : M. Alessandro Guadagni, M. Jean-Michel Lavaud, M. Alain Pigeard et M. Pierre Murat.

Au nom du S.N, le Président les remercie pour leur implication dans leur mandat d'Administrateurs et de nous faire part à l'avenir de leur avis sur les projets de l'association, ainsi que de leurs propositions d'actions pour le S.N.

Le Président félicite les nouveaux élus ainsi que les Administrateurs réélus, à savoir : M. Francis Ardisson, M. Jean-Marc Auger, M. Gaëtan Boue, M. Philippe Charlet, M. Quentin Debbault, Me. Natalia Griffon de Pleineville et M.Eliott Perrotel.

A regret, le Président fait part à l'assemblée de l'absence totale à toutes les réunions du C.A et à aucune réponse aux mails et appels téléphoniques du plus jeune, M. Eliott Perrotel.

En application de nos statuts, le Président va soumettre à l'assemblée une suspension ou une révocation. Nous avons besoin d'ouverture et d'implication, être Administrateur demande un engagement sans faille. Il faut en avoir conscience en se portant candidat, c'est une charge qu'il faut ensuite assumer.

En réunion des délégués, le Président avait alerté sur la pyramide des âges : 25% d'entre nous ont plus de 80 ans, 30% ont entre 70 et 80 ans, 25% entre 60 et 70, 20% ont moins de 60 ans, situation pouvant entrainer des difficultés : les conférences avec horaires tardifs, les distances pour s'y rendre, les dîners-débat sont moins aisés avec l'âge. Il convient de s'adapter. Des délégués ont déjà modifié leurs actions, par exemple, conférences le matin suivies d'un déjeuner.

Le Président reçoit parfois comme suggestion de supprimer des délégations. Par exemple, une délégation qui a 30 adhérents et dont 15 ne se déplacent plus pour raison d'âge. Mais, nous constatons que 90% des auditeurs à nos conférences et colloques résident à moins de 50 km du lieu de réunion. Il faut donc maintenir ces délégations de proximité. Et en plus, comment attirer un public plus jeune si nous ne sommes plus sur le terrain, et maintenir des partenariats avec les associations locales et les acteurs publics. Nous avons besoin de communication, nous y pensons en donnant mission à un jeune Administrateur, M. Quentin Debbaudt, qui est responsable d'une commission du C.A afin de développer cet aspect avec une communication plus ciblée et attractive pour tous.

Concernant le support de notre association en lui-même, le Président en rappelle deux principes fondamentaux ; la recherche de l'équilibre budgétaire et l'avenir de la RSN. L'aspect financier récurrent et le support financier apporté à nos délégations nous imposent des choix critiques. Quels sont les éléments ?

Certes nos recettes ont augmenté, mais, il y a une baisse, non pas du nombre d'abonnements, mais des recettes d'abonnements (-25%). En réalité, les années précédentes la société Soteca proposait deux revues (Napoléon 1er et Napoléon III). Il y avait donc deux abonnements. Il y a également une légère diminution de la participation de la Fondation Napoléon à la RSN. La F.N, alloue au SN, en application du legs de M Martial Lapeyre, un financement forfaitaire pour le

fonctionnement, une dotation conditionnée aux activités des délégations, et une participation financière à hauteur de 50% à la RSN.

Notre objectif en reprenant en régie la RSN était de faire baisser son coût : ce fut le cas entre 2023 et 2024 et donc, en application de l'accord conclue avec la Fondation, la subvention reçue a logiquement éé inférieure.

Les recettes, ont progressé de plus 6,5%, tandis que les dépenses ont augmenté de 2,36% prenant en compte le salaire de la secrétaire dont le temps de travail est passé de 80% à 100% depuis le 1er septembre 2024.

Avec un montant de 220 000 €, les délégués ont pu mener à bien leur programme prévisionnel. A noter que toutes les délégations disposaient au 31 décembre 2024 d'une trésorerie consolidée de 40 000 €. Tous les besoins ont été satisfaits.

Au final le déficit d'exploitation de 51 123 euros en 2023 a été réduit à 19 865 en 2024. Des transactions habiles nous ont permis de dégager un résultat financier positif de 133 000 euros. En 2023, nous avions un déficit de 103 180 euros, en 2022 de 220 719 euros, nous avons en 2024 un excédent de 33 223 euros. Les efforts de gestion sont importants. Rappelons que nos placements financiers sont de plus de 1,5 million d'euros, ils sont les garants de la bonne santé financière globale du SN avec un rendement de plus de 6% en 2024, et les plus-values latentes sont de 730 000 euros. Notre gestion active du portefeuille a pour but de prévenir les dépenses d'investissement nécessitées par l'entretien de notre immeuble du siège (ravalement des façades et de la cour intérieure, réfection des toitures, isolation des appartements, rénovations diverses lors des changements de locataires, etc....), mais aussi d'assurer le fonctionnement de l'association, puisque, tous les ans, ce sont environ 100 000 € qui sont transférés du portefeuille vers la section de fonctionnement.

Au niveau national, le SN conserve trois types activités ; les deux journées nationales des 05 mai, du 02 décembre et le colloque annuel.

L'autre source de financement du SN est l'immeuble du siège qui rapporte quasiment la moitié de notre recette de fonctionnement, 420 000 € brut par an et en net 180 000 €. Il faut être en capacité de relouer rapidement si départ d'un locataire, il convient donc d'effectuer les mises aux normes nécessaires. M. Francis Ardisson, administrateur, asure le suivi de cet immeuble.

Le deuxième sujet est la pérennité de la RSN en nombre d'abonnés. Le déficit de la RSN pèse sur notre déficit de gestion : 20 000,00 euros de déficit dont quasiment ¾ proviennent de l'insuffisance d'abonnements. Peut-on financer ce négatif à long terme ? Que faire ? Supprimer un numéro ? Réduire le nombre de pages ? Le Président rappelle que la RSN est l'organe de communication de notre association, c'est sa vie et tous membres du SN devraient s'informer de ses activités. Nous sommes 2 500 adhérents et seulement 1 200 abonnés à la RSN. Avec 1 800 nous serions à l'équilibre. Il nous faut arriver à ce nombre vital.

Le Président va proposer que l'abonnement soit compris dans un tarif global d'adhésion, cela existait à une époque. La proposition, si elle était actée, serait

appliquée dès 2026. A présent, 40 euros d'adhésion plus 25 d'abonnement, en 2026, le tarif global serait de 65 euros (ce qui fait 5 euros par mois !). Le règlement pourrait se faire en deux fois (janvier et juillet) y compris sur le site. Cette proposition sera soumise au vote de l'assemblée générale.

Le Président aborde ensuite le prix du SN *Eugénie Gal* de la BD qui a été un franc succès en 2024 : les auteurs ont été sélectionnés par une commission du CA sous la direction du vice-président, M. louis Berges-Monfort, et les lauréats furent Jean-Paul Krassinsky et Aurélien Lignereux pour la BD : *La folie Napoléon.* Le prix a été remis devant les membres du SN lors du diner du 02 décembre. Bien entendu, ce prix sera reconduit les années suivantes, nous avons déjà des candidatures.

Le Président remercie le Vice-président, M. Louis Berges-Monfort, pour les liens qu'il entretient avec le monde universitaire, le Secrétaire général M. Gaston Leroux-Lenci pour le travail accompli dans ce domaine, M. Alain Pigeard pour l'organisation du voyage annuel du SN qui se déroule en ce moment en Egypte, ainsi que tous les membres du CA pour leur implication dans différents dossiers, et la secrétaire Mme. Magali Patay.

Pour l'année prochaine trois voyages sont prévus :

- Au printemps : Madrid
- Au printemps : Sainte-Hélène. Le Trésorier, M. Jean-Marc Auger, a organisé déjà un voyage vers cette destination, disons *low cost.* Un test avec une vingtaine de personnes permettra de voir si cela convient et, si c'est positif, le SN proposera deux voyages par an sur ce format, un en hiver et un en été. 40 personnes par an pourront ainsi visiter Sainte-Hélène à un tarif défiant toute concurrence.
- A l'automne : Rome

Le Président rappelle que le SN ne vit qu'au travers et avec ses membres, et toutes les suggestions des adhérents sont les bienvenues et seront traités en CA.

Le Président libère la parole pour des questions.

- Une question sur deux points :

- En 2016, 17 et 18, une commission a été installée pour travailler sur une mise à jour des statuts et le règlement intérieur. Celle-ci s'est réunie plusieurs fois et un texte a été proposé et approuvé à l'unanimité du CA et des AG successives et validé au niveau du Ministère de l'Intérieur et Conseil d'Etat pour les statuts. Certaines règles de fonctionnement ne sont pas appliquées, par exemple pour cette AG, les comptes ont été envoyés sans que le CA les approuve.

Le Président indique que le CA, par souci d'économie, s'est réuni le 05 mai au matin à l'occasion de la journée nationale. Il rappelle que le coût annuel pour les réunions du CA s'élève à 8 000 euros en frais de déplacements. Le coût financier engagé pour 15 jours éventuellement gagnés avant l'AG, ne se justifie pas. De

même, le prochain CA se déroulera en décembre lors de la journée nationale. Nous tenons 4 CA annuels conformément aux statuts. Concernant les réunions du Bureau, toujours par soucis d'économie, elles se déroulent en visio, comme les comités de lecture de la RSN.

- Que sont devenues les deux demandes de modifications votées en AG il y a deux ans concernant les conditions pour candidater au poste d'Administrateur et la possibilité du vote électronique ?

Le Président indique que les conditions de candidatures ont bien été rappelées aux membres du SN. Concernant le vote électronique il est prévu dans les statuts.

- Concernant M. Eliot Perrotel, Administrateur absent aux réunions du CA et ne répondant plus aux appels et courriers en recommandé du Président. Celui-ci indique qu'il va proposer à l'AG une suspension du CA, il faut que l'AG l'autorise à engager une procédure afin que M. Eliot Perrotel, puisse faire valoir ses arguments sur son absence. En tout état de cause, c'est lors de l'AG de 2026 qu'un vote pourra être effectué en fonction des éléments de défense présentés.
- La Vice-présidente de la Route Napoléon est présente à notre A.G. Grâce au dynamisme de certains élus il y a une renaissance de cette route. Le SN pourra proposer une animation sur cette route mythique.
- Quid du SN aux Etats-Unis ?

Nous ne sommes pas présents aux USA, aucune personne ne nous a approchée pour candidater et être correspondant.

- La proposition de jumeler adhésion et abonnement est très pertinente. Pourquoi ne pas écrire à tous les maires pour leur bibliothèque municipale y compris la Belgique, et pourquoi pas une version numérique ?

Le Président indique que les délégués peuvent remettre un exemplaire de la RSN aux autorités. Et, oui peut-être écrire aux maires cela est possible.

Plus aucune question de l'assemblée.

3 – Lecture par le Trésorier du rapport financier 2024

5 – Affectation du résultat de l'exercice 2024

A signaler que le point numéro 4, ainsi que les votes pour toutes les résolutions, a été reporté en fin de séance lorsque le pointage des pouvoirs sera finalisé.

Le lecteur est invité à se reporter au rapport intégral qui figure en pièce jointe. Sont reprises ici les données significatives.

Le Trésorier prend la parole.

Le résultat comptable de cette année est excédentaire de 33 232 euros, alors que l'an passé il était déficitaire de 103 179 euros.

Concernant la RSN, nous avions 31 525 euros en 2024 de rentrées, nous avons une baisse de 26,27% par rapport à l'année dernière où nous avions 43 141 euros dans les comptes. Nous avons perdu de la finance par rapport à l'année dernière. Le retrait des abonnements représente une part très importante de notre déficit d'exploitation, c'est-à-dire presque des ¾.

Les ressources directes, les cotisations se sont élevées à 95 464 euros, cela enregistre une hausse de 7 000 euros. Les recettes des loyers (charges comprises) enregistrent une hausse de 26 667 euros, du fait de la location d'un local au RDC.

Le compte de résultat d'exploitation est de moins 19 865 euros en 2024 contre moins 51 123 en 2023. Nous voyons l'économie réalisée. Le résultat financier est positif de 133 271 euros. L'impôt sur les sociétés augmente, il est de 80 114 euros. Les charges de personnel s'élèvent à 116 827 euros avec une hausse de 51 336 euros, c'est le passage à temps complet de la secrétaire et l'intégration du salaire de M. David Chanteranne qui a été intégré dans les comptes dépenses du personnel (compris auparavant sur les comptes de la société d'édition SOTECA).

Le solde de charges des délégations s'élève à 110 388 euros contre 124 000 euros en 2023. Les activités dans les délégations sont importantes.

Le compte de bilan de remises aux normes, peinture est de 33 206 euros dont 9 000 sont en cours de réalisation au 31/12/2024.

Le montant des disponibilités est de 209 388 euros.

Le Président libère la parole.

Un adhérent souhaite que les chiffres soient projetés.

Le Secrétaire général rappelle que tous les documents comptables étaient joints à la convocation et l'ordre du jour de l'AG

La parole est donnée à Me Isabelle Couteret, Commissaire aux comptes :

Elle remercie le Trésorier et les membres du CA pour leur aide.

Deux rapports doivent être lus en assemblée générale (ils figurent en pièces jointes), je ne vais donc pas rentrer dans le détail au sein de ce procès-verbal.

- Le premier sur les comptes annuels :
- L'opinion qui certifie que les comptes sont sincères et vérifiés au 31 décembre 2024

- Le fondement de l'opinion
- La justification des appréciations
- Les vérifications spécifiques

Ce rapport est émis sans aucune réserve, ni observation.

- Le deuxième rapport concerne les conventions réglementées qui sont soumises à l'assemblée générale. Déjà présentées par le Président lors de propos préliminaire.

Elles concernent les contributions financières accordées par la F N. En résumé, 30 000 euros de subvention de fonctionnement, 44 315 euros de financement de projets propres au SN et 52 000 euros pour la participation de la RSN, c'est chiffres sont pour l'année 2024. Et, au titre de l'exercice 2025, la FN va continuer, selon le budget voté, à verser au SN 30 000 euros de subvention de fonctionnement, 45 000 euros maximum de financement de projets propres au SN et 50% du coût de la RSN.

Le Président libère la parole. Aucun adhérent ne prend la parole, alors le Président va répondre aux questions posées par écrits.

- *Pourquoi les charges financières passent-elles de 150 000 euros en 2024 à 120 000 euros en 2025 ?*

  En 2023, nous avons une dépense sur ces comptes de 115 000 euros, c'est la raison pour laquelle nous inscrivons 120 000 euros en 2024. C'est-à-dire que les charges financières qui contenaient les provisions déjà évoquées n'existerons plus en 2025. Nous diminuons donc notre prévision de charges de 150 000 euros à 120 000 euros.
- *Interrogation sur les dépenses à justifier des délégations qui explosent :*

Le Président indique qu'il s'agit du compte résultat et non du bilan. Comme déjà dit lors de l'AG de 2024, il y a encore des délégations qui ne fournissent pas les justificatifs de leurs dépenses. Nous avons donc inscrits ces sommes sur le compte.

- *Pourquoi un mécénat à Zéro euro ?*

Le Président rappelle que le SN avait deux mécénats : *l'association de conservation des monuments Napoléoniens* (ACMN) et *l'association du patrimoine Napoléonien* (APN). L'APN nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus bénéficier de notre mécénat car elle est en cours de dissolution. L'ACMN indique qu'elle n'a plus besoin de ce mécénat. Nous verrons si nous avons des demandes en 2025.

- *Est-on trop optimistes en misant sur 12% de cotisations en plus en 2025 ?*

Le Président pense que cela est réalisable car nous passons de 101 000 euros perçus au titre des cotisations à 105 000 euros, c'est-à-dire 3,5% de plus. Nous espérons continuer à progresser.

- *Comment les charges de personnel 2025 sont inscrites en baisse alors que M. David Chanteranne n'avait pas été pris sur toute l'année ?*

Le Président indique que la lecture des documents budgétaires a peut-être était rendue difficile. En effet, dans la présentation du budget, nous avons à la fois une présentation fonctionnelle et une présentation par nature. Car, nous avons voulu faire ressortir le coût de la RSN. Le coût de la RSN, c'est l'impression, le routage, l'informatique et le travail de rédaction. En revanche, si on regarde précisément la situation sur les comptes résultats des années 2023, 2024 et que l'on effectue un rapprochement du budget primitif 2025, l'explication apparaît. En 2023, la RSN a couté 103 755 euros et les salaires 65 500 euros c'est-à-dire un total de 169 255 euros. En 2024, la RSN 61 631 euros et les salaires 116 800 euros. En 2025, le total RSN et salaires est de 180 000 euros réparti 110 000 euros pour la RSN (tout compris salaires et impression) et 70 800,00 euros pour les charges salariales. C'est la raison pour laquelle, on pourrait considérer qu'il y a une baisse des frais de personnel, en réalité non ! nous passons de 178 000 euros au total à 180 000 euros. L'année prochaine nous le présenterons de façon différente.

- *Est-ce que les valeurs mobilières de placement* sont *gérées sous un régime spéculatif ?*

Le Président indique que ces VMP sont gérées de façon prudente et non spéculative. Par exemple, nous avons des placements sur le luxe (Hermès), produits pétroliers et armement. Nous avons eu 6% de rendement l'année dernière et à ce jour 11,6% de rendement depuis le 1er janvier. Nous allons avoir besoin de financement pour les travaux sur l'immeuble. Nous avons 730 000 euros de plus-values et restons attentifs aux fluctuations boursières pour ne pas perdre cette réserve. Les honoraires de Me. Isabelle Couteret étaient de 38 400 euros en 2023 et de 31 200 euros en 2024, il y a donc baisse suite à une négociation.

L'affectation de résultat 33 232 euros au compte report à nouveau.

6- Présentation et approbation du budget de l'exercice 2025 :

Le Trésorier prend la parole, et donne quelques éléments financiers en plus de ceux déjà présentés. Chaque adhérent a reçu avec la convocation cette prévision de budget pour 2025.

Les recettes de la boutique stagnent 1 500 euros. L'abonnement de la RSN prévu à 40 000 euros, alors que nous sommes à 32 450 euros. La subvention de la FN est à hauteur de 50% du coût de la RSN, et pour les projets des délégations subventionnés par la FN.

Il tient à souligner l'augmentation des impôts : nous sommes passés de 75 000 euros à 81 282 euros.

Le Président libère la parole. Aucun adhérent ne prend la parole.

Le vote du budget interviendra ultérieurement.

7- Fixation du montant de la cotisation pour 2026 :

Le Président rappelle son propos préliminaire qui est de réunir en une seule cotisation l'adhésion et l'abonnement à la RSN, soit 65 € au total (à l'identique que cette année) pour une personne seule, 75 €, pour un couple, et la possibilité de règlement en deux fois.

8- Lecture du rapport sur l'activité des délégations :

Le lecteur pourra se rapporter au rapport qui figure dans son intégralité en pièce jointe. En 2024, il y a 28 délégations dont 7 à l'étranger. 11 d'entre elles regroupent moins de 50 adhérents, 9 de 50 à 100 adhérents et 7 plus de 100 adhérents. La délégation de Paris compte 430 adhérents. Rapporter à la population, si l'association comprend en moyenne 1 adhérent pour 27 200 citoyens, le ratio est 1 pour 29 850 en Ile-de-France ou en Alsace, 1 pour 20 000 en Corse ou en Bourgogne-Franche-Comté, 1 pour 16 400 en Berry-Val-de-Loire, 1 pour 26 000 en Poitou-Charentes et 1 pour 109 000 en Haut-de-France. Ces données ont pour intérêt de relativiser le concept de petites et grandes délégations, et justifient les difficultés que peuvent rencontrer certains délégués à augmenter les effectifs.

Le Président répond aux personnes qui déplorent la baisse des adhésions en particulier depuis la crise sanitaire liée à la Covid-19 : le SN a ainsi perdu environ 10 % de ses effectifs. Mais, le fait le plus marquant est le vieillissement moyen de nos adhérents.

A ce jour, la moyenne d'âge des adhérents dépasse 72 ans, ce qui influe sur les activités des délégations qu'il convient d'adapter.

La présence à la réunion des délégués de Marseille, à part trois d'entre eux empêchés et excusés, montrent leur implication dans la vie du SN.

Dans le recensement des activités des délégations, nous recensons pour 2024 près de cent jours d'activités répartis en 125 conférences, 5 colloques d'une durée d'un à deux jours, dix visites thématiques, 16 participations à des cérémonies mémorielles, 5 rencontres avec des collèges et lycéens, 3 voyages de trois à six jours en Italie, 5 représentations théâtrales, une projection de film, un salon du livre historique.

Le programme est indiqué dans l'infolettre, ainsi que sur le site internet, partie dédiée aux délégations.

Il souligne l'augmentation du nombre de participants aux cérémonies organisées avec le Souvenir Français depuis la signature de partenariat le 29 mars 2024.

Il félicite les délégués pour leur implication, et il souhaite témoigner notre reconnaissance à deux délégués qui souhaitent passer le relais. Il s'agit de M. Michel Englebert (Paris, Ile-de-France) et M. Hervé Deguine (Hauts-de-France). Sur leur proposition et après avis du Conseil d'Administration, le Président a nommé M. Rémy Daniel (Paris, Ile-de-France) et M. Mattéo Pottier-Bianchi (Hauts-de-France). Il leur souhaite la bienvenue et un plein succès dans leur mission.

Deux autres délégations vont connaître un changement d'animateur, il s'agit de l'Alsace et du Périgord-Quercy-Limousin. Pour l'Alsace, un délégué devrait nommer lors du C.A de septembre. Concernant l'autre délégation, en absence d'un remplaçant pourtant activement recherché, il va être procédé au rattachement des différents départements aux délégations voisines, à savoir : Midi-Pyrénées pour le Lot, l'Aquitaine pour la Dordogne et la Corrèze, le Berry-Centre-Val-de-Loire pour la Haute-Vienne et la Creuse. Chaque membre étant libre naturellement de participer aux activités des délégations qu'il souhaite, puisque son affectation à une délégation est purement administrative. Un membre est en effet adhérent au SN au niveau national et peut donc participer à toutes les activités sur le territoire.

Le Président propose la suppression de deux délégations étrangères :

- L'Italie-du-Nord (les effectifs de 8 adhérents sont insuffisants pour la maintenir, et le Délégué a fait part de sa démission pour 2025 lors de la réunion des délégués à Marseille), ses adhérents seront rattachés à la délégation d'Italie-centre.

- La Colombie qui pour des raisons de distance ne nous permet pas de réaliser son intégration parfaite au sein du SN et la gestion financière est complexe.

Un vote sera proposé à l'Assemblée en ce sens.

Concernant la délégation de Rome qui comprend une quarantaine de membres pour laquelle nous avons une grande difficulté pour trouver un délégué. Le précédent a souhaité quitter ce poste en raison d'engagement au sein de la mairie de Rome. Nous sommes en recherche d'un successeur.

Le Président termine ce tour d'horizon des délégations en soulignant deux points :

- Le financement des activités (201 054 € en 2024, soit le ¼ du budget de l'association), par le SN d'une part, par la Fondation, d'autre part, sur des projets qui concourent au rayonnement du SN et qui visent à sensibiliser un public nouveau et en particulier les jeunes. Le montant alloué par la FN pour ces actions est de 50 000 €, mais il convient de souligner qu'en quatre années d'exercices, les délégations n'ont pas consommé le tiers de ce montant par absence de propositions.

- La participation des collectivités locales. Au travers de subventions directes, (11 500 € au total en 2024), et de soutiens indirects comme par exemple le prêt de salles à titre gracieux.

Le Président insiste sur la nécessité de recruter, et cela ne peut efficacement se faire qu'au niveau des délégations à cette fin, il peut être judicieux que les délégués réalisent des échanges, des partenariats avec des associations historiques, mémorielles afin de tisser des liens et susciter des adhésions.

Le délégué de Dauphiné-Savoie, M. Jean-Claude Perroto, prend la parole concernant la collaboration avec l'ANERN (association nationale des élus de la route Napoléon). Il suggère de mettre en place une dynamique pour faire découvrir cette mythique route. De même, après un voyage à Florence, il a été initié un jumelage entre les deux délégations. Il lui semble impensable que l'Italie ne soit pas plus impliquée car de nombreux Italiens sont intéressés par l'histoire Napoléonienne.

Il regrette qu'au niveau des délégations, il n'y a pas d'appui, d'assistance du CA auprès des autorités locales à l'occasion d'activités importantes. Cela manque à certains délégués.

Nous devons mutualiser au niveau des délégations toutes nos actions, nous devons les mettre en commun. Le site est un des moyens, nous devons avoir une base commune.

Le Président rappelle que les délégués ont la liberté d'établir des relations avec les partenaires locaux et les autorités territoriales dans la limite de la délégation de responsabilité contenue dans leur lettre de mission : lorsque cela devient nécessaire, car engageant la responsabilité morale ou financière de l'association, il appartient au délégué de transmettre le dossier au président, qui selon le cas soumettra le projet au conseil d'administration, comme cela a déjà été réalisé. Par ailleurs, rien n'empêche le rapprochement de délégations pour l'organisation d'actions communes comme conférences, visites, sorties culturelles, etc...

Concernant la relation avec les élus, les délégués doivent en informer le Président qui prendra les attaches nécessaires. Il n'y a pas discussion sur ce sujet en cas de projet précis, le Président apportera la caution du SN. Il vient de le faire avec l'association du musée Wellington en étant membre du CA, c'est le Président qui est membre, mais, il se fait représenter par la déléguée de Belgique.

A l'occasion de cette discussion, il est aussi rappelé qu'une délégation ne peut recevoir directement un financement d'une collectivité territoriale ou d'un partenaire privé ; seule l'association est habilitée à percevoir la somme, quitte à elle de la reverser à la délégation pour l'activité prévue avec charge à la délégation de fournir tous les justificatifs d'utilisation du soutien financier accordé C'est le même schéma lorsque le Président reçoit la subvention de la FN, pour un dossier qu'une délégation a présenté.

Le Président revient sur la relation entre le CA et les délégués : pour des raisons budgétaires, les réunions se déroulent désormais tous les deux ans, mais ce rythme n'interdit pas aux délégués de faire remonter interrogations et suggestions. A cette assemblée générale seuls 7 Administrateurs et délégués sont présents et aucune proposition des empêchés n'a été transmise.

M Rémy Daniel, délégué Paris, Ile-de-France, demande si il est possible d'aider en Italie à la réfection de monuments napoléoniens, mais, il faut négocier avec les

communes. Il indique qu'il a récupéré de son prédécesseur un drapeau pour la délégation qu'il utilise à l'occasion de manifestations.

Le Président indique que le CA aimerait connaître les souhaits des adhérents, quelles visites ? Quels déplacements ? Il demande que cela remonte au CA.

Un adhérent pose une question sur la boutique, les articles proposés.

Le Président souhaite aussi connaître ce que les adhérents attendent de la boutique ? Quels articles souhaitent-ils ? Il faudrait que les souhaits remontent au CA.
Des adhérentes proposent de se réunir afin de soumettre au CA de septembre des articles féminins. Le correspondant est M. Jean-Marc Auger.
Un adhérent propose de se rapprocher des boutiques des musées.

9 – Informations sur l'évolution de la Revue du Souvenir Napoléonien :

M. David Chanteranne, rédacteur en chef de la RSN prend la parole.

- *La RSN :*

Elle a repris son cours en 2024 dans la formule actuelle, c'est-à-dire 5 numéros (y compris le hors-série). Trois grandes sections par revue, histoire, chronique et vie de l'association (activités des délégations) ainsi qu'une rubrique informative sur des ouvrages parus, et le courrier des lecteurs. Il détaille les sommaires des numéros de l'année 2024, à noter que le Second Empire est bien entendu présent dans chaque numéro. Nous avons repris la numérotation active avant 2019. Le hors-série comprend les contributions du colloque de 2023, « *Napoléon III, l'homme* ».
A souligner qu'un comité de lecture composé de membres du Conseil d'Administration est chargé de la sélection des articles.

- *Le site internet :*

Une page d'accueil avec vidéo pour présenter le SN et ses activités, ainsi que toutes les différentes informations (CA, statuts etc…).

Les autres pages présentent les délégations et un agenda général de toutes les activités afin que chaque adhérent puisse avoir une vision globale. Un calendrier permanent recensant toutes les rencontres inscrites au programme du siège et des délégations.
Une carte de France avec les activités de toutes les délégations accessibles en cliquant sur la région désirée.
La page spécifique à chaque délégation donne tous les renseignements. Ce sont les délégués qui ont la main sur la rubrique de leur délégation et non plus le siège.
Il y a l'annonce et le sommaire de la RSN à venir et un bulletin d'abonnement.
Le prix de la bande dessinée *Eugénie Gall* est également présenté.

- *L'infolettre :*

D'une parution mensuelle, chaque adhérent la reçoit sur sa boite mail. Elle figure également sur le site, ainsi que toutes les infolettres déjà parues. Elle est traduite dans toutes les langues. Bien entendu, cette infolettre est transmissible aux non adhérents et peut permettre ainsi de recruter de nouveaux membres.

- *Les réseaux sociaux :*

Nous sommes présents sur facebook à deux niveaux, une page nationale et de nombreuses délégations ont leur propre page qu'animent les délégués. Ces informations sont retranscrites sur le Facebook national.

- *Le compte Instagram :*

Il était assez actif il y a encore deux ans. Il sera réactivé prochainement.

- *La boutique :*

Une belle médaille « SN », en bronze florentin patiné de 68 mm, tirée à cent exemplaires par la Monnaie de Paris sera proposé à la fin 2025.

10- Questions diverses :

- Michel Bord, au sujet de la boutique, indique que les délégués offrent aux conférenciers un cadeau, cela serait intéressant que ce soit un objet de la boutique qui représente le SN.

Le Président indique que nous pouvons donner le prix de la BD Eugénie Gal.

- Une adhérente indique qu'un fournisseur fabrique à l'identique l'eau de Cologne de Napoléon 1er.

Le Président indique que ce produit peut être mis en vente au sein de la boutique.

11- Votes sur les résolutions :

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de quorum pour notre Assemblée générale conformément à nos statuts.
Le Secrétaire général, M. Gaston Leroux-Lenci, prend la parole.
En préambule, il tient à remercier deux administrateurs, M. Francis Ardisson et M. Gaëtan Boué, qui ont eu la lourde charge de comptabiliser les présents et surtout les pouvoirs donnés.
Il y a 72 adhérents présents physiquement et 141 pouvoirs attribués. Donc un total de 213 votants.

Résolutions mises au vote :

A : Approbation du rapport moral et d'activités des délégations :

Ce rapport moral est adopté à la majorité. A noter 6 abstentions.

B : Approbation du rapport financier pour l'année 2024 et du rapport de Mme le Commissaire aux comptes :

Ce rapport est adopté à l'unanimité

C : Affectation du résultat de l'exercice en compte de report :

Pour rappel, il est de 33 232 euros.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

D : Approbation des conclusions du rapport de Me. Isabelle Couteret, Commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L-612-5 du code du commerce :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

E : Approbation du projet de budget pour l'année 2025 :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

F : Approbation du montant de la cotisation 2026

Pour rappel et suivant la proposition du Président, l'adhésion et l'abonnement à la RSN seront jumelés et indissociables.

Contre : 20

Abstention : 1

Cette résolution est donc adoptée à la majorité.

G : L'approbation du rapport d'activités des délégations :

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

H : Suppression des délégations de Colombie et d'Italie-du-Nord :

- *Colombie :*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- *Italie-du-Nord :*

Le Président précise que cette suppression n'est pas inscrite dans le marbre, et, selon les conditions, candidature au poste de délégué, cette délégation peut être réouverte. Dans les faits, c'est une mise en sommeil.

Contre : 9

Abstention :1

Cette résolution est adoptée à la majorité

I : découpage de la délégation Périgord-Quercy-Limousin :

Le Président indique qu'il s'agit d'un gel et que la situation est réversible si les conditions favorables sont réunies (candidature à la fonction de délégué).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

J : Rapport sur la RSN (contenu) :

C'est le rapport présenté par M. David Chanteranne, rédacteur en chef, sur la RSN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

K : Concerne un administrateur absent, il s'agit d'une suspension :

Le Président rappelle qu'il s'agit de M. Eliott Perrotel qui depuis une année n'assiste plus aux réunions du CA. Nous ne recevons aucune réponse ni aux mails, ni aux appels téléphoniques que ce soit de la part du Président ou du Secrétaire général. Nous n'avons donc plus de contacts avec M. Eliott Perrotel.
Conformément à nos statuts, si le vote est favorable à cette suspension, la procédure est la suivante. Le Président lui adressera une lettre avec accusé de réception, et, M. Eliott Perrotel a un délai d'un mois à réception pour y répondre et faire valoir ses arguments de défense. Si pas de réponse de sa part, le Président propose que cette suspension devienne définitive. En cas de réponse, il s'expliquera sur les raisons de son absence, il reste suspendu et l'an prochain, à l'assemblée générale, un vote sera proposé afin de statuer.

Un adhérent propose une révocation, le Président met au vote cette proposition :
Révocation :
Le vote est positif à l'unanimité

Le Président va donc saisir M. Eliott Perrotel de cette décision selon la procédure décrite plus haut. Si pas de réponse, cette révocation deviendra définitive.

Avant de clôturer l'assemblée générale, le Président remercie tous les participants et donne deux informations. D'une part, il invite les participants à visiter l'exposition Playmobil présentée par Anne et Thierry Régnier à l'hôtel Mercure relative à la venue de Napoléon 1er à Rochefort en 1808, et d'autre part à venir nombreux au colloque national se tenant à Toulouse les 20 et 21 juin co-organisé avec l'association

« Les amis du Baron Larrey ». Le thème étant l'évocation de la dynastie des Larrey et la chirurgie sous le 1er et Second Empire.

Le Président remercie chaleureusement M. Michel Bord pour l'organisation de cette assemblée générale et, au nom du conseil d'administration, lui manifeste sa gratitude par la remise d'un cadeau, ainsi que de la BD lauréate du prix Eugénie Gal.

L'assemblée générale est levée à 17h15

Le Président,
M. Guy Carrieu,
Signature électronique

Le Secrétaire général,
M. Gaston Leroux-Lenci